

RCS : GRASSE  
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00978  
Numéro SIREN : 824 304 067  
Nom ou dénomination : AB DOMUS

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002741

**Emmanuel SORIA**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix en Provence*

*869, route de Saint-Laurent  
06610 LA GAUDE*

*Tél. : 04 93 24 43 73*

*Fax : 04 93 24 48 26*

*e-mail : emmanuel.soria@eurocompta.fr*

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

**AB DOMUS**

**365 Chemin de Vosgelade**

**06140 VENCE**

**TRANSFORMATION  
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

*Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix en Provence*

869, route de Saint-Laurent  
06610 LA GAUDE

Tél. : 04 93 24 43 73

Fax : 04 93 24 48 26

e-mail : emmanuel.soria@eurocompta.fr

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 et L.223-43 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 3 mai 2021, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

Fait à La Gaude, le 30 juin 2021

Emmanuel SORIA, Commissaire à la transformation



SIRET 453 193 393 00023 – APE 6920 Z

N° Intracommunautaire : FR61 453193393